

Calendrier des Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MECC) de Licence 1^{er} semestre 2024-2025

LS5

AU COURS DU SEMESTRE

LS5 – UE7 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Constitution d'un dossier – G. ARAGIONE

LS5 – UE7 – Reconnaissance de l'engagement étudiant : Entretien sur le dossier (15 min) – G. ARAGIONE

VALIDATION par l'assiduité

LS5 – UE6 – TD de méthodologie : Élaborer et rédiger une problématique – F. ROGNON

LS5 – UE6 – TD de méthodologie : Mener une recherche documentaire et rédiger une bibliographie – B. FÖLLMI

LS5 – UE6 – TD de méthodologie : Rédiger un plan argumenté – F. ROGNON

LS5 – UE6 – TD de méthodologie : Déontologie du travail universitaire – D. FREY

Autoformation

LS5 – UE1 – Écrit+ : Niveau 5 dans chacune des compétences à travailler (à domicile) – M. VIAL

Semaine 6 (14-20 octobre)

LS5 – UE1 – Allemand théologique : Version courte à domicile – M. ARNOLD

LS5 – UE1 – Anglais théologique : Version courte (à domicile) – M. KUENTZLER, T. NTHINYZWA

Semaine 7 (21-27 octobre)

Semaine 8 (4-10 novembre)

LS5 – UE4 – Histoire du christianisme ancien : Oral : Fiche de lecture critique d'un article ou chapitre d'ouvrage (15 min), travail accompagné – G. ARAGIONE

LS5 – UE5 – Interprétation des Écritures : Première étape du travail écrit, 8.000 signes – M. LANGLOIS, L. MARULLI

LS5 – UE7 – Hébreu avancé : Oral sur les textes étudiés en cours, sans préparation (10 min) – M. LANGLOIS

LS5 – UE7 – Grec patristique : Oral sur les textes étudiés en cours (20 min) – I. PONTI (IP) et A. ROCCA (EAD)

LS5 – UE7 – Latin : Oral (30 min) – A. NOBLESSE

Semaine 9 (11-17 novembre)

LS3 – UE1 – Allemand théologique : Oral sans temps de préparation sur le texte traduit (10 min) – M. Arnold

LS3 – UE1 – Anglais théologique : Oral sans temps de préparation sur le texte traduit (10 min) – M. KUENTZLER, T. NTHINYZWA

Semaine 10 (18 – 23 novembre)

LS5 – UE2 – Grec 3 : Étudiants en présentiel : Version à l'écrit (2h). Seconde chance possible ; Étudiants à distance : Version à l'écrit (1h30), avec reprise orale (30 min) – M. WIEGER

LS5 – UE3 – Traductologie biblique : DST : analyse de texte (2h30) – E. SHUALI

LS5 – UE5 – Interprétation des Écritures : Deuxième étape du travail écrit, 8.000 signes – M. LANGLOIS, L. MARULLI

Semaine 11 (25 novembre – 1^{er} décembre)

Semaine de travail personnel

Semaine 12 (2 – 8 décembre)

LS5 – UE4 – Histoire des religions : Oral sur le cours (20 min) – Th. LEGRAND

LS5 – UE4 – Histoire du christianisme moderne : DST : Commentaire de texte (4h) – M. ARNOLD

LS3 – UE7 – Grec patristique : Oral sur les textes travaillés en cours, 20 min – I. PONTI (IP) et A. ROCCA (EAD)

Semaine 13 (9 – 15 décembre)

LS5 – UE3 – Nouveau Testament : Oral : vérification de la compétence à aborder un texte du NT avec les réflexes attendus de la part d'un exégète (15 minutes) – L. MARULLI

LS5 – UE5 – Ethique : Oral sur document (20 min) – F. ROGNON

LS3 – UE7 – Hébreu avancé : Oral sur les textes étudiés en cours, sans préparation (10 min) – M. LANGLOIS

LS3 – UE7 – Latin : Oral (30 min.) – A. NOBLESSE

Semaine 14 (16 – 22 décembre)

LS5 – UE2 – Hébreu : Oral sur les textes de la Bible hébraïque étudiés durant le semestre, 15 min, sans préparation. Seconde chance possible – E. SHUALI

LS5 – UE3 – Ancien Testament : Oral : vérification de la compétence à aborder un texte de l'AT avec les réflexes attendus de la part d'un exégète (15 min) – M. LANGLOIS

LS5 – UE5 – Interprétation des Écritures : Oral sur la reprise des deux travaux (20 min.) – M. LANGLOIS, L. MARULLI

Semaine 15 (13 – 19 janvier)

LS5 – UE5 – Dogmatique : Exposé oral sur un sujet en lien avec le cours (20 min) – K. LEHMKÜHLER

LS5 – UE6 – Préparation du Mémoire : Rédaction de la bibliographie – à remettre au directeur du Mémoire

Semaine 16 (20 – 26 janvier)

LS5 – UE6 – Préparation du Mémoire : Rédaction d'un chapitre du Mémoire (20.000 signes) – à remettre au directeur du Mémoire

Modalité de contrôle de l'assiduité

L'assiduité est obligatoire pour tous les enseignements identifiés comme TD dans la maquette. Pour les étudiants inscrits en présentiel, l'assiduité est vérifiée par des listes d'émargement. Pour les étudiants inscrits à distance, elle peut être vérifiée par la participation aux activités proposées en ligne ou par une connexion régulière à la page Moodle du cours ainsi que par au moins un entretien avec l'enseignant au cours du semestre.

Toute absence doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente une justification au service de scolarité si possible avant l'absence, ou à défaut dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés après l'absence, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables : une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...).

En cas d'absence non justifiée, l'étudiant peut être convoqué par le responsable de formation. Après entretien, le responsable détermine les mesures pédagogiques appropriées et peut appliquer une sanction allant jusqu'au constat de la défaillance dans le/ les éléments concernés.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.